

## **UNE « MARCHANDISATION DE LA NATURE » ? LE SENS DE L'OBLIGATION**

Catherine Aubertin, économiste, IRD

Denis Couvet, écologue, MNHN

Fabrice Flipo, philosophe, Télécom EM / LCSP Paris 7 Diderot

### **INTRODUCTION**

Les débats reposent à première vue sur deux positions tranchées :

- d'un côté des partisans de l'usage « d'instruments de marché », avec le dessein de rendre visible l'usage de la biodiversité, jusque-là gratuit, et parvenir à financer sa protection,
- de l'autre, une critique de cette stratégie, mettant en avant l'incommensurabilité des activités humaines et des processus naturels, tout en dénonçant, de manière plus ou moins affichée, le néo-libéralisme.

Les nombreuses études de cas désormais disponibles attestent au contraire l'absence pérenne de marchés au sens classique du terme, comme confrontation de l'offre et de la demande et formation d'un prix, ainsi que de l'absence de néolibéralisme au sens de marchés capitalistes.

### **1. UNE NOUVELLE ÉCOPOLITIQUE : LA NÉOLIBÉRALISATION DE LA NATURE**

Pour leurs partisans, les instruments de marché (ou instruments économiques) sont des mécanismes de financement innovants qui permettent de concilier les objectifs de développement économique et de préservation de la biodiversité, en tenant compte de la valeur sociale des fonctionnalités écologiques. La métaphore de services écosystémiques permet de cerner les externalités et d'offrir un langage commun aux écologues, aux économistes et aux décideurs, pour mettre en place des outils cherchant à réorienter les pratiques. Ces instruments de marché reposent sur des "signaux prix" supposés modifier le comportement des agents économiques. Ils permettent le rationnement et l'allocation optimale des ressources dans le domaine de l'environnement.

Face à ces tentatives a émergé un discours posant l'hypothèse d'une nouvelle phase du capitalisme, fondé sur une « économie verte » (Castree, 2011), fondée notamment sur l'appropriation des services écologiques (PSE), chaque phase du capitalisme émergeant de la restructuration des relations Natures-Sociétés (Fairhead, 2012), le changement du capitalisme et les limites écologiques étant inextricablement liées (Arsel, Büsher, 2012). La dénonciation des méfaits de cette néolibéralisation est également portée par des militants écologistes et des ONG (Kill, 2014), par des chercheurs rattachés au courant marxiste et à celui de la political ecology.

Noël Castree (2008a, 2008b, 2011) peut être considéré comme représentatif de ce courant. Cette néolibéralisation de la nature lui apparaît comme un projet total, à la fois social, environnemental et global. Noël Castree fait une revue de la littérature et tente d'identifier un néolibéralisme idéal-typique composé de 6 éléments :

- la privatisation : des éléments de la nature possédés collectivement, tenus par l'Etat ou non appropriés deviennent propriété privée, les nouveaux propriétaires peuvent venir de n'importe où dans le monde
- la commercialisation ou marchandisation : il y a échange de monnaie entre acheteurs et vendeurs, un prix est fixé pour un usage qui peut être local (achat au vendeur) ou sans localisation physique (achat via un prix)
- la dérégulation : il y a volonté de limiter « l'interférence » de l'Etat dans de nombreux domaines de la vie sociale ou environnementale
- la re-régulation : il y a création de nouvelles lois et d'institutions pour les faire appliquer, afin de faciliter la privatisation et la marchandisation de sphères toujours plus larges de la vie sociale et environnementale

- la libéralisation de la gestion de l'Etat : l'Etat tente de piloter les services publics restants sur le modèle du secteur privé, avec le souci d'être efficace et compétitif
- l'enrôlement de la société civile : il y a construction de mécanismes permettant à la société civile de répondre à des besoins que l'Etat aurait pu assurer.

On retrouve approximativement dans ces six éléments les quatre étapes présentées par Boisvert et al. (2013) pour transformer les biens et services de l'environnement en marchandises : mise en place d'une structure économique qui rende compte de ces biens et services, ainsi le réductionnisme du concept de service écosystémique ; la monétarisation avec les méthodes d'évaluation promulguées par le TEEB ou d'autres institutions ; puis l'appropriation avec définition des droits de propriété ; enfin, la mise en place de structure de commercialisation : contrats, marchés, bourses... Les critiques vont donc dans le même sens.

Si cette néolibéralisation de la nature est ainsi théorisée, est-elle pour autant observable sur le terrain ? Si oui, va-t-elle dans le sens d'une marchandisation accélérée de la nature, comme dénoncé par les critiques, ou au contraire dans le sens d'une mise en valeur de la nature ? La nature est-elle vraiment l'endroit d'un « nouveau cycle d'accumulation du capital », comme le prétendent les critiques, ce qui expliquerait en effet que le privé puisse fortement s'y intéresser, mais pas pour les raisons attendues par les écologistes qui, tels l'UICN, ont poussé dans ce sens ?

## 2. OBSERVE-T-ON UNE NÉOLIBÉRALISATION DE LA NATURE ?

A partir des multiples études de terrain recensées (Castree 2011; programme Invaluable 2015; Pirard, Lapeyre 2014; Arnaud de Sartre, 2014), il est aisé de trouver des exemples qui soutiennent cette représentation du néolibéralisme en s'inscrivant dans quelques uns de ces éléments ou étapes, mais rarement dans l'ensemble. En réalité la plupart de ces études concluent sur le caractère hybride de ce qui se met en place. Reprenons les quatre étapes de Boisvert et al.

### *Réductionnisme*

Cela consiste à réduire l'environnement et la biodiversité à un seul aspect, par exemple le carbone. Ainsi, la nature sera réduite à quelques éléments utiles pour l'homme, par exemple : réduire une forêt tropicale à sa capacité de stocker du carbone ou une zone humide à sa fonction d'épuration; calculer l'empreinte sur la biodiversité de l'établissement d'une voie ferrée par la perte d'habitat d'une espèce emblématique (en France, le grand hamster d'Alsace ou l'outarde canepetière). C'est en effet ce que l'on constate empiriquement, pour autant certains réductionnismes sont exagérés, par exemple le carbone implique la richesse du sol et de la couverture forestière, et choisir certaines espèces veut dire que nombre d'autres sont protégées, dans le même temps.

### *Evaluation/monétarisation*

C'est le point le plus discuté théoriquement. Jean Gadrey et Aurore Lalucq (2015) ont montré récemment que cette opération apparemment simple recouvre en réalité une très grande diversité de possibles, d'une évaluation simplement indicative et pédagogique à une variable parmi d'autres dans l'évaluation d'un projet, jusqu'au paiement de complément de salaires, pour service rendu. Bob Frame et Martin O'Connor (2011) estiment de leur côté que la monétisation recouvre tellement de possibles qu'on ne peut rien conclure, tant qu'on ne sait pas qui veut monétiser, et dans quel but. La plupart des études montrent cependant que ce sont les changements de pratiques qui sont financés et non les résultats de ces pratiques qui attesteraient du service rendu.

### *Privatisation/droits de propriété*

Les changements sur les droits de propriété, qui peuvent être conflictuels, mettent aux prises principalement des Etats, des ONG, des intermédiaires, des communautés forestières organisées. Quand ce sont des entreprises, l'effet n'est pas non plus univoque : les droits peuvent contribuer à changer les pratiques et le modèle économique, vers des usages décarbonés par exemple. L'ensemble ne présente pas d'appropriation évidente par des entreprises à but lucratif, et la raison principale vient de l'imprécision de ce qui serait à s'approprier : qui est propriétaire de "l'émission évitée de la tonne de carbone" ? qui est fournisseur du service écosystémique "protection de la qualité de l'eau" ? sur quels critères attribuer quotas

de droits à polluer ou crédits monnayables de comportement vertueux ? On retrouve aussi des problèmes classiques : absence de cadastre, absence de cadre juridique clair et partagé, mesures *ad hoc*.

#### *Mise en place de marchés*

Le caractère hautement complexe de ce qui est en réalité échangé implique l'absence de marché à proprement parler. Les acteurs à but non lucratif -Etats, bailleurs de fonds, ONG- sont les maîtres d'oeuvre, ce qui ne veut pas dire que les entreprises à but lucratif soient totalement absentes, ni que les maîtres d'oeuvre n'aient pas des frais à financer.

Les quatre étapes sont donc assez largement absentes dans les faits. On pourrait montrer que les six éléments mis en avant par Castree le sont tout autant. On assiste plutôt à des requalifications d'aide (au développement, transferts sociaux, etc.), à des incitations à modifier des pratiques plutôt que des rémunérations de services sur résultats (services/fonction que l'on serait par ailleurs bien en peine d'évaluer), à des opérations de greenwashing. Les financements des PSE, en particulier, loin d'aiguiser les forces du marché, sont surtout consacrés au renforcement de capacités d'organisation des acteurs et répondent aux questions de l'action collective. Si on peut trouver une évaluation monétaire, on ne trouvera que bien rarement un prix issu d'un échange sur un marché. Le cas des compensations, qu'elles soient volontaires comme dans le cas Yasuni ou obligatoires, comme dans les cas prévus par la loi Biodiversité française actuellement débattue, témoignent également de l'absence de marchés, de la mauvaise définition du "produit" et de l'arbitraire de l'évaluation.

### **3. A QUOI AVONS NOUS À FAIRE ?**

De quoi parlent partisans et critiques des PSE ? Il nous faut revenir aux définitions de base sur le marché, le néolibéralisme, les services écosystémiques...

#### **3.1. Le marché, le libéralisme**

Qu'est-ce que le néolibéralisme ? C'est une phase nouvelle du capitalisme qui se met en place progressivement dans les années 1970 à 1980, avec l'accès au pouvoir de Reagan et de Thatcher. Ouverture des frontières, réduction du poids de l'Etat, politiques d'austérité, accords internationaux tels que le GATT, puis l'OMC et aujourd'hui le TAFTA. Son but est de faciliter l'accumulation du capital, comme le décrivait déjà Marx. Paul Krugman dans *La mondialisation n'est pas coupable* (1996) explique ce que Ricardo montrait déjà en 1817 : que l'échange à bénéfices mutuels est le moteur du libéralisme économique. Le capitalisme ne se confond pas avec le marché, qui existe depuis bien plus longtemps que le premier. La typologie classique proposée par Fernand Braudel peut servir de repère : à l'étage inférieur, des échanges locaux fortement encadrés dans les us et coutumes, les lois, la prise en compte de l'intérêt de tous, ce qui ne veut pas dire l'égalité pour autant ; à un étage intermédiaire, des échanges qui restent fortement contraints par les sociétés, mais qui couvrent des distances déjà importantes ; le troisième étage étant celui du capitalisme, au long cours, sur des marchandises à forte valeur ajoutée, qui recouvre aujourd'hui la division internationale du travail.

La distinction entre marché et capitalisme est cruciale, pour notre objet, or ni les partisans des PSE ni leurs critiques n'en tiennent réellement compte. Les premiers laissent penser que les grandes entreprises sont le marché, et qu'il suffit donc que le marché désire de la nature pour qu'en effet la nature soit protégée. Nous examinerons plus loin pourquoi certains courants de l'écologie de la conservation ont pu être séduits. Les seconds voient le capitalisme à l'oeuvre dans tout échange économique, incluant même les autorités publiques et les ONG. On ne sait plus de quoi on parle. D'un point de vue empirique la plus grande partie des acteurs en place n'a pas le profit pour motivation, c'est même pour cette raison que les grandes entreprises ne viennent pas, ne voyant pas où serait le gisement de profit. D'un point de vue théorique le fait se justifie très bien : la nature, si elle n'est pas une ressource pour l'échange à but lucratif, comme dans le cas du pétrole, de l'acier, des biens agricoles ou autres, ne présente pas d'intérêt pour le capitalisme. Cette non-prise en compte d'autres richesses telles que la biodiversité est d'ailleurs le problème que les PSE sont censés traiter. Le carbone est avant tout un déchet qui se définit par son absence de valeur économique (Bertolini, 2005). Les raisons de la mobilisation publique et associative sont-elles toujours un

accompagnement du capitalisme ? Le capitalisme est-il séduit par l'économie verte ? Oui, mais les PSE sont anecdotiques dans le mouvement actuel. Ce qui est marquant est la réorientation massive des investissements dans certains domaines tels que l'énergie, vers des sources renouvelables, dont le montant atteint cette année 300 milliards de dollars, les BRICS étant parmi ceux qui investissent le plus. Est-ce uniquement un mouvement du capitalisme ou l'expression de politiques publiques ? Un peu des deux, c'est toute l'ambiguïté, les énergies renouvelables sont en partie compétitives, et des éléments non-économiques tels que le risque climatique commencent à être pris en compte tant par les investisseurs que par les Etats.

### **3.2. Les services écosystémiques et les sciences de la conservation**

#### *Création du concept de services écosystémiques*

Rappelons que le concept de « services écosystémiques », prélude aux « paiements pour services environnementaux » (rendus par ceux qui assurent le maintien et la fourniture des services écosystémiques – PSE), avait pour ambition première de dépasser l'opposition entre nature et société, en montrant à la seconde à quel point elle dépend de la première. Le concept a été forgé par les sciences de la conservation. On peut distinguer trois phases au sein de ces sciences. Une première phase voit se développer un discours spectaculaire, à même de frapper les esprits, des années 1970 au Sommet de Rio de 1992, qui aboutit à une suite de textes fondateurs. La phase 2 est perçue comme une phase d'entrée dans la société, et notamment de perception des enjeux socio-économiques. C'est durant cette phase que le concept de services écosystémiques apparaît. Le concept de « service », par sa dimension métaphorique, a un point commun avec le sens économique : son utilité ou valeur sociale, notamment économique. L'objectif est mettre l'économie au service de la conservation, en intéressant les acteurs – et non l'inverse. La troisième phase est plus « politique », bien que l'on ne soit pas encore sûr de ce que cela recouvre. Ce qui caractérise ces phases est la difficulté pour les écologues, du fait du cadrage disciplinaire, à se situer dans les logiques qui sont celles de la société. Et inversement : « la société » peine aussi à savoir ce qui est en jeu avec la nature, comme en a témoigné notamment l'opposition virulente, côté anticapitaliste, à la référence à la nature et à la décroissance.

Les enjeux sont posés clairement : la croissance économique se fait au détriment de la planète. Le concept n'est donc pas présenté comme une nouvelle manière de produire des richesses, mais en quelque sorte pour redéfinir la richesse, de tenir compte de celle qui est produite par la nature. Le rapport édité par Daily en 1997, comme celui du Millennium Ecosystems Assessment (2005), montrent que les services d'approvisionnement et de régulation sont le plus souvent "rivaux". L'arbitrage entre services écosystémiques doit être considéré comme un jeu à somme nulle, par exemple entre production agricole (production de biens privés) et préservation des fonctionnalités (purification des eaux, pollinisation, contrôle biologique... autant de "services" en accès libre). Comment changer les arbitrages ? Le progrès technologique ne permet que de masquer temporairement la diminution du potentiel de la biosphère à soutenir les activités humaines. S'il est nécessaire de connaître les services apportés par les écosystèmes -domaine des faits- et leur importance sociale -domaine des valeurs, Costanza, un des rares économistes de l'ouvrage de Daily, note également qu'il faut préciser les objectifs avant de calculer une valeur et examine la coévolution des préférences, valeurs et objectifs.

Comme l'écologie évolutive utilise des concepts proches de l'économie néoclassique, le passage aux « services environnementaux » a semblé relativement facile. « Intéresser » les acteurs, se fonder sur l'individualisme méthodologique, dans une logique de système et de maximisation d'objectifs (et non de profit), tout cela a paru homologue, et donc plus aisément fongible. Se référer à l'économie dominante permettait en outre de légitimer un tel passage, passer par l'économie hétérodoxe aurait été plus difficile à soutenir. Le champ de l'économie écologique ainsi ouvert pouvait sembler « orthodoxe », alors que c'était tout le contraire, puisque si le cadrage pouvait sembler proche, les questions traitées et les présupposés se situaient à l'opposé, notamment en ce qui concerne la technologie. La situation réelle est donc celle d'une bataille interne à l'économie hétérodoxe, pendant que le courant dominant de l'économie s'astreint à faciliter la croissance et l'expansion de la société industrielle. Une question de fond demeure, aussi. Economie néoclassique et écologie évolutive laissent certes de côté la dimension institutionnelle qui aurait pu apparaître avec l'économie hétérodoxe, mais qu'est-ce qui motive les acteurs à prendre en compte l'importance de la nature ? L'économie hétérodoxe n'a pas de réponse, ni l'écologie fonctionnelle. D'où le

souci actuel d'en venir à des questions proprement « politiques » (3e phase), bien qu'on ne sache pas encore vraiment comment prendre la question.

#### 4. Discussion

L'économie est à l'évidence un enjeu majeur, dans la soutenabilité des modes de vie, c'est-à-dire pour l'usage de la nature. Cet usage ne se présente pas comme une donnée, mais comme un enjeu politique (Flipo, 2014). Quels modes de vie seraient soutenables, à 9 milliards d'habitants ? Face à cet enjeu, les PSE frappent d'abord par leur caractère marginal. Le gros de la bataille se joue ailleurs : dans le financement des renouvelables, les modifications des règles de l'urbanisme, de la construction etc. Au niveau des PSE toutefois, nous défendons l'idée que les nouvelles écopolitiques ne sont ni un marché, ni « son contraire », à savoir une action directe de l'Etat, dans le cadre d'une planification, démocratique ou non. Elles résultent de trois phénomènes :

- une dimension financière, qui présente les mêmes caractéristiques qu'ailleurs : vision à court-terme, spéculation, etc. qui s'empare des « titres » mis sur le marché, comme elle s'emparerait de n'importe quoi d'autre, pour revendre peu de temps ensuite (volatilité), sans qu'il y ait nécessairement d'économie réelle derrière, et donc sans forcément beaucoup d'effets concrets, cela parce que la protection de la nature ne permet pas, en elle-même, de retour sur investissement, au contraire de son exploitation,

- puisqu'il n'y a pas de profit, et que l'on est dans l'espace international, les arrangements effectifs relèvent de la « gouvernance » c'est-à-dire d'une hybridation de différents acteurs, étatiques, supra-, extra- et sub-étatiques,

- les motivations sont diverses mais ancrées moins dans le profit (qui n'existe pas) que dans le sens de l'obligation : veut-on « faire faire » les réductions de CO<sub>2</sub> à moindre coût par le Sud (Agarwal & Narain, 1991) ? Veut-on au contraire se servir de cette dette du Nord pour financer les projets au Sud, et réduire les inégalités (exemple de CO<sub>2</sub> Solidaire) ? Veut-on se faire de la publicité à moindre frais (greenwashing) ? Le cœur est fait de batailles politiques autour du contenu de la responsabilité et des obligations, avec d'un côté des acteurs qui cherchent à s'acquitter à moindre coût des obligations contractées sur le plan symbolique et souvent reconnues dans les textes du droit international, et de l'autre d'authentiques engagements vers une société plus égalitaire et plus écologique. Ainsi la compensation, qui se trouve être un engagement volontaire ou un « droit à détruire », selon les cas.

Références :

Arnauld de Sartre A., Castro M., Dufour S. & Oszwald J. (dir.). 2014. *Political ecology des services écosystémiques*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 291 p.

Arsel M. and Büscher B. 2012. Nature™ Inc.: Changes and Continuities in Neoliberal Conservation and Market-based Environmental Policy. *Development and Change* 43(1): 53–78. DOI: 10.1111/j.1467-7660.2012.01752.x

Bertolini G. 2005 : *Economie des déchets : Des préoccupations croissantes, de nouvelles règles, de nouveaux marchés*. Paris, Éditions Technip.

Boisvert V., Méral P., Froger G. (2013) Market-Based Instruments for Ecosystem Services: Institutional Innovation or Renovation? *Society & Natural Resources: An International Journal*. 0:1–15.

Castree N. 2008. Neoliberalising nature : the logics of deregulation and reregulation *Environment and Planning A* 2008, volume 40, pages 131-152

Castree N. 2008. Neoliberalising nature : processes, effects, and evaluations *Environment and Planning A* 2008, volume 40, pages 153-173

Castree N., 2011. Neoliberalism and the Biophysical Environment 3: Putting Theory into Practice. *Geography Compass* 5/1 (2011): 35–49, 10.1111/j.1749-8198.2010.00406.x

Corbera E., Brown K., Adger W. 2007. The Equity and Legitimacy of Markets for Ecosystem Services. *Development and Change* 38(4): 587–613 (2007).

Daily G. (ed.), 1997. *Nature's Services: Societal Dependence On Natural Ecosystems*

Fairhead J., Leach M., Scoones I. 2012. Green Grabbing: a new appropriation of nature? *The Journal of Peasant Studies*, 39:2, 237-261,

Flipo F., 2014. *Nature et politique*, Amsterdam.

Gadrey J., Lalucq A. 2015. *Faut-il donner un prix à la nature ?* Les petits matins. Institut Veblen.

Harribey J.-M., 2008. *La décroissance : nouvelle utopie ou impasse ?*, Encyclopedia universalis, Forum, pp. 944-950. <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/dcroissance-eu.pdf>

Invaluable - *Integrating Valuations, Market and Policies for Biodiversity and Ecosystem services*. Projet de recherche européen BiodivERsA. 2015. <http://invaluable.fr/>

Kill J. (2014) *Le commerce des services des écosystèmes : lorsque le "paiement pour service environnementaux" équivaut à l'autorisation de détruire*. World Rainforest Movement. 40 p.

Krugman P., 2000. *La mondialisation n'est pas coupable*. Ed. La Découverte poche.

Pirard R., Lapeyre R., 2014. Classifying market-based instruments for ecosystem services: A guide to the literature jungle. *Ecosystem Services* (2014), <http://dx.doi.org/10.1016/j.ecoser.2014.06.005>.

Millennium Ecosystem Assessment-MEA, 2005. *Ecosystems and human well-being: Synthesis*. Washington, DC: Island Press.

Frame B., O'Connor M., 2011. Integrating valuation and deliberation: the purposes of sustainability assessment. *Environmental Science and Policy*, 14 (2011) 1–10.

TEEB, 2009. *The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers* – Summary: Responding to the Value of Nature, United Nations Environment Programme.